

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2933

présenté par

M. Juvin

ARTICLE 39

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« L'article 3 de la loi n° 60-1356 du 17 décembre 1960 de finances rectificative pour 1960 est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa, les mots : « des finances et des affaires économiques » sont remplacés par les mots : « chargé des finances » ;

« 2° Les deux derniers alinéas sont remplacés par l'alinéa suivant : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction législative.